

Delai de préavis et paiment du loyer

Par Tolman, le 30/08/2008 à 14:13

Bonjour,

J'ai envoyé mon préavis par lettre recommandé avec accusée de réception à mon propriétaire le 10 juin. Et je reçoit une lettre me confirmant la réception de mon courrier et m'indiquant que je dois lui régler le mois de septembre dans son intégralité!

Ne devrais je pas payer que jusqu'au 10 septembre ?

Par Tisuisse, le 30/08/2008 à 15:39

Le délai de 3 mois commence, sauf indication contraire dans le bail, le 1er jour calendrier du mois suivant.

LR adressée le 10 juin, début du préavis 1er juillet, fin du préavis 30 septembre.

Le propriétaire est donc dans son droit.